



LA LETTRE DE DIRECTION

Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale

L'HEBDO

Hebdo N° 73 - mercredi 6 mai 2020

A la une

Mutations, recours et révisions d'affectation : un premier bilan

Nouveauté cette année dans les opérations de mobilité, la possibilité de faire un recours

Oui, mais un recours pour demander quoi ?

Les années précédentes, les recours étaient pour ainsi dire inexistantes et ne concernaient que deux ou trois collègues qui ne comprenaient pas pourquoi ils n'avaient pas obtenu un de leurs vœux. Ces recours n'aboutissaient jamais. Seules les demandes de révision d'affectation étaient vraiment étudiées et pouvaient donner lieu, parfois, à des changements, lorsque le ou la collègue concerné(e) avait été muté(e) hors de ses vœux. En clair, il ne s'agissait que des collègues en mobilité obligatoire, retour de disponibilité, de COM ou de l'AEFE.

Alors que les procédures ont été modifiées, et qu'un recours est dorénavant possible et prévu par la circulaire, où en est-on, un mois après les premiers résultats ?

Il est évident que nous ne connaissons que les cas des collègues ayant demandé à être accompagnés par le SNP DEN dans leurs démarches. [Lire la suite](#)

Autres

« With great power comes great responsibility »

Les personnels de direction ont maintenant pris connaissance du protocole sanitaire à mettre en place avant la réouverture éventuelle des collèges et des lycées.

Nombre d'entre eux s'interrogent sur leurs responsabilités, et sur les risques encourus dans ce domaine, en cas de plainte d'un personnel ou d'un parent d'élève. Tous connaissent en effet le Code de l'éducation, qui nous désigne "responsables de la sécurité des personnes et des biens"...

« With great power comes great responsibility ». Si les fans de Spiderman connaissent la maxime, tous les personnels de direction ne se sentent pas une âme de super héros, et souhaitent des éclaircissements sur l'étendue de cette fameuse, et parfois fumeuse "responsabilité" en ce moment très particulier. [Lire la suite](#)

Agenda

Mardi 5 mai

- Comité Technique Ministériel de l'Éducation nationale (CTMEN)
- Exécutif Syndical National

Mercredi 6 mai

- Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO): jurys des examens
- Association des Régions de France: réouverture des établissements scolaires

Jeudi 7 mai

- Conférence nationale

Actualités



Et le droit de retrait dans tout ça !

Les profs et les enfants d'abord... On démarre le déconfinement par... la réouverture des écoles..., et... sans s'appuyer sur des recommandations scientifiques, ces mêmes recommandations qui avaient préconisé... la fermeture des établissements scolaires...

Mais c'est pour la bonne cause car... la situation actuelle creuse les inégalités. C'est l'angle fondamental de la décision présidentielle... la lutte contre l'inégalité de l'accès aux savoirs...

Les personnels de l'Education nationale qui sont loyaux, qui ont le sens du service public et des responsabilités... ne sont pas forcément tous des « perdreaux de l'année » et sont en capacité de comprendre que c'est l'impératif économique qui guide ce choix.

« Le déconfinement, c'est comme un jeu de dominos. Vous ne pouvez pas déconfiner l'emploi, si vous ne déconfiner pas les enfants »... [Lire la suite](#)



Recommandations du Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale

Au lendemain de la publication de la [circulaire ministérielle](#) relative aux conditions dans lesquelles les apprentissages reprendront lors de la réouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai, le Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale (CSEN) a publié le 5 mai ses "recommandations pédagogiques pour accompagner le confinement et sa sortie". Lire [les recommandations du CSEN](#)



Textes signalés

Sur le site du MEN : [Circulaire du 4 mai](#) relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages

Au [BO 18](#) du 30 avril : [Circulaire du 10 avril](#) relative aux sections sportives scolaires et sections d'excellence sportive... [Et aussi](#)

[cliquez ici pour vous désabonner.](#)